

<p style="text-align: center;"><b>REGLES PARTICULIERES TROPHEE OPEN SUPERMOTARD</b></p>
---------------------------------------------------------------------------------------------

## **ARTICLE 1 - EPREUVE**

La FFM met en compétition pour l'année 2006 le Trophée Open Supermotard.

Le GTSM se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction de l'évolution du Trophée et de modifier le calendrier.

**Le Trophée est réservé aux pilotes n'ayant pas terminé dans les 20 premiers des Championnats de France SM 450 et SM 650 de l'année précédente.**

Catégories admises :

- Open
- Vétéran : + de 38 ans

Un titre de Champion de France Vétéran sera décerné au pilote Vétéran le mieux classé, à l'issue du Championnat.

L'organisateur pourra inclure dans le programme de son épreuve une ou plusieurs des catégories suivantes :

- Coupe ou Challenge de marque
- Championnat de France Superquader, SM 50cc, SM 85cc ou Promobiker

## **ARTICLE 2 – PILOTES ADMIS & MOTOS ADMISES**

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition NCA délivrée par la FFM pour la saison 2006.

Toutes les machines sont admises à partir de 125cc, mais devront respecter les consignes techniques prévues à l'Article 5 du Règles Particulières du Championnat de France Supermotard.

## **ARTICLE 3 – DEMANDE D'ENGAGEMENT**

Les pilotes devront envoyer leur demande d'engagement accompagnée du montant des droits et d'une enveloppe timbrée pour la réponse. Toute demande non conforme à ce qui précède ne sera pas prise en considération. Les demandes d'engagement sont à expédier à Mme Paulette SENTOST – 2 route de Lagardelle – 31190 MIREMONT, au plus tard 21 jours avant la date de la manifestation.

Les droits d'engagement sont fixés à 50€ par épreuve (dont 8€ obligatoires pour le transpondeur ) pour l'année 2005. Tout engagement sollicité après le délai de clôture (21 jours) pourra être refusé par l'organisateur, ou accepté par ce dernier **avec une majoration de 30€**

Le Club organisateur devra reverser les 8€ de location de transpondeur à la FFM le soir de la manifestation.

**Les organisateurs ne devront mettre à encaissement les chèques des droits d'engagement qu'à partir du lendemain de l'épreuve.**

Une participation de 4 € par épreuve sera demandée à chaque concurrent pour la gestion des engagements.

Les pilotes ne pouvant participer à la manifestation devront prévenir par écrit (lettre, fax, e-mail) Mme Sentost au plus tard le lundi avant l'épreuve. Au-delà, ils devront, pour pouvoir prétendre au

remboursement, fournir un justificatif valable : certificat médical, courrier certifié,... au plus tard 48h après la course.

#### **ARTICLE 4 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE**

Vérification administrative :

Samedi : 07h30 – 10h30

Vérification Technique :

Samedi : 07h30 – 11h00

#### **ARTICLE 6 – DEROULEMENT DES EPREUVES**

Les groupes seront constitués en fonction du nombre d'engagés présents.

Chaque groupe effectuera un essai libre, un essai chronométré et une demi finale. Après les demi-finales, il y aura un repêchage pour les pilotes malchanceux.

Du résultat des repêchages, on complètera la grille des Finales Open A. Les pilotes non qualifiés pour la Finale A seront répartis en fonction du résultat en Finale B et Consolante pour les plus malchanceux.

#### **ARTICLE 7 – CLASSEMENT**

Pour être classé et marquer des points, un pilote devra franchir la ligne d'arrivée sous le drapeau à damiers et avoir accompli au minimum 75% du nombre de tours effectués par le pilote déclaré vainqueur.

Le barème des points attribués par course sera le barème général Motocross.

#### **ARTICLE 8 – PRIMES D'ARRIVEE**

1<sup>er</sup> 70 €

2<sup>ème</sup> 50 €

3<sup>ème</sup> 30 €

Soit par finale : 150 € x 2 = 300 €

#### **ARTICLE 9 – CONTROLE DES EPREUVES**

Un délégué sera nommé par le GTSM et si nécessaire un Directeur de Course.

#### **ARTICLE 10 - RECLAMATION**

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 €.

Pour les réclamations nécessitant un démontage moteur, un deuxième chèque de 75 € pour le démontage d'un moteur 2T et 150 € pour le démontage d'un moteur 4T devra être remis.

#### **ARTICLE 11 – HORAIRES**

##### **Samedi Matin :**

07h30 – 10h30      Contrôle Administratif

07h30 – 11h00      Contrôle Technique

##### **Samedi Après-Midi :**

13h15              Mise en place du Service de Sécurité

13h30 – 18h00      2 séances d'essais libres pour toutes les catégories ou qualification

18h30              Réunion du Jury

**Dimanche :**

8h15	Mise en place du Service de Sécurité
8h30 – 12h00	Qualification et repêchage pour toutes les catégories + consolantes
Repas et entretien de la piste	
13h15	Mise en place du Service de Sécurité
13h30 – 17h30	Finales
18h00	Réunion du jury